

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 7 janvier 2009 relatif à la désignation du directeur par intérim de la mission d'expertise et d'audit hospitaliers

NOR : SJS0930058A

La ministre de la santé, des sports, de la jeunesse, et de la vie associative,
Vu la loi n° 2002-1487 du 20 décembre 2002 de financement de la sécurité sociale pour 2003, notamment l'article 23 ;
Vu l'arrêté du 22 avril 2003 portant désignation du directeur et organisation de la mission d'expertise et d'audits hospitaliers ;
Vu l'arrêté du 29 août 2008 relatif à la désignation du directeur par intérim de la mission d'expertise et d'audit hospitaliers et modifiant l'arrêté du 22 avril 2003 portant désignation du directeur et organisation de la mission d'expertise et d'audits hospitaliers,

Arrête :

Article 1^{er}

Au premier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 22 avril 2003 modifié portant désignation du directeur et organisation de la mission d'expertise et d'audits hospitaliers, le mot : « M. David Lespegagne », est remplacé par : « M. Denis Debrosse, conseiller général des établissements de santé ».

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 5 janvier 2009.

Article 3

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 7 janvier 2009.

Pour le ministre et par délégation :
*La directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins,*
A. PODEUR